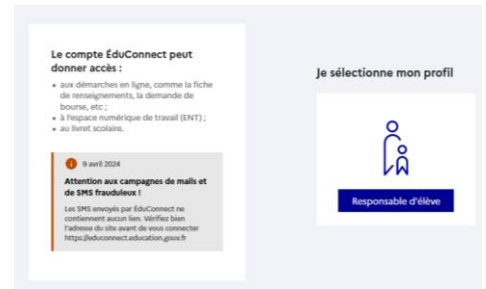


Affaire suivie par :
YOANN BARREY

Nouveauté de cette rentrée : afin de faciliter l'examen du droit à bourse, le Rectorat a décidé l'obligation de procéder par la télé-inscription. Il est donc **impératif de suivre dans l'ordre** chacune des étapes suivantes.

Avant d'arriver au lycée

Etape 0 : Chaque responsable légal doit être en possession de ses identifiants Educonnect (fourni par le collège ou le lycée d'origine)
Tester, pour chacun, la connexion à l'adresse :
<https://teleservices.education.gouv.fr>



Le 26 juin 2024 à 14 h 30 :
diffusion des résultats d'affectation sur Educonnect
Le lycée ne donnera aucun résultat par téléphone



Accueil Mes services Contact

Voir le résultat d'affectation Inscrire

Etape 1 : Dans mes services, choisir le service **Affectation**

En bas de cette page, choisir d'abord « voir le résultat d'affectation » pour prendre connaissance du lycée (et de la formation)
Les familles ont la possibilité d'accepter ou de refuser la place réservée. La place refusée est perdue.

Etape 2 : Choisir ensuite la rubrique « s'inscrire » - c'est la télé-inscription

Le représentant légal qui réalise l'inscription :

- *procède au choix d'options, au type d'hébergement (forfait demi-pension)*
- *met à jour, si besoin, ses informations et celles de son enfant*
- *donne son consentement ou non à l'étude automatique du droit à bourse*
- *consulte ensuite le récapitulatif et valide l'inscription*
- *recupère les documents à compléter et/ou la liste des éléments à fournir*

Ensuite, l'autre représentant légal se connecte :

- *peut mettre à jour les informations qui le concernent*
- *peut consentir à l'étude automatique du droit à bourse si le premier représentant légal n'y a pas déjà consenti*

À l'issue de cette démarche, le site envoie un récapitulatif à imprimer qui sera demandé pour confirmer l'inscription par le lycée. Cette année, le lycée n'ouvrira pas la possibilité de déposer les documents en ligne.

Etape 3 : Rassembler les documents qui seront nécessaires pour confirmer l'inscription :

- la fiche récapitulative imprimée depuis Educonnect
- une photographie à coller sur cette fiche
- la fiche intendance remplie recto/verso avec le mandat de prélèvement sur lequel sera agrafé ou collé un RIB ou un RIP
- la fiche infirmerie
- la copie des 3 bulletins des 3 trimestres de 3^{ème} (pour les 2nde) ou de 2nde (pour les 1^{ère} STMG)
- une copie du livret de famille complet

La procédure est réalisable sur ordinateur, tablette ou téléphone. Toutefois, pour les parents qui n'ont pas la possibilité de le faire, le lycée mettra à disposition des parents un espace informatique pour y procéder.

Finaliser au lycée

Étape 4 : L'un des responsables légaux se présente au lycée avec l'ensemble des documents du dossier d'inscription (éventuellement commence par réaliser la télé-inscription)

Le lycée accueillera les entrants :

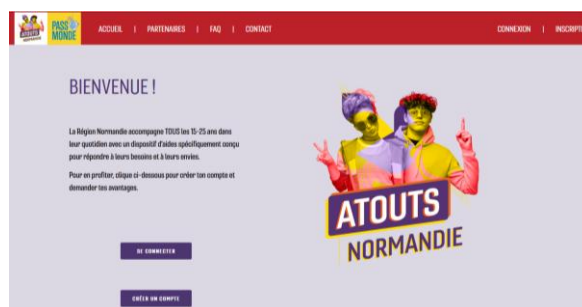
le jeudi 27 juin de	8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30
le vendredi 28 juin de	8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30
le samedi 29 juin de	8 h à 12 h 30

L'ensemble des pièces et des informations est contrôlé pour valider définitivement l'inscription. **Les choix d'option deviennent définitifs.**

Étape 5 (facultative mais vivement recommandée) : Bourse aux livres

Les fédérations de parents d'élèves (APEJP, ASET et FCPE) sont à votre disposition au rez-de chaussée du bâtiment D pour commander/réserver les collections de manuels scolaires mis à disposition à la rentrée.

Parmi d'autres avantages aux lycéens, la Région propose une aide de 70 € pour l'acquisition des manuels scolaires. Pour en bénéficier, il faudra s'inscrire dès le **1^{er} juillet 2024** sur le site Atouts Normandie : <https://atouts.normandie.fr>



Étape 6 (facultative) : Transports scolaires

La campagne d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2024-2025 se déroulera **du mardi 18 juin au lundi 19 août 2024**. Informations :

<https://www.lehavreseinemetropole.fr/amonservice/demarche/inscription-aux-transports-scolaires>

Les demandes d'inscription s'effectuent sur hariane.fr (service en ligne sécurisé) : dans le menu déroulant, sélectionnez votre commune de résidence, puis la rubrique *Vie scolaire*.